

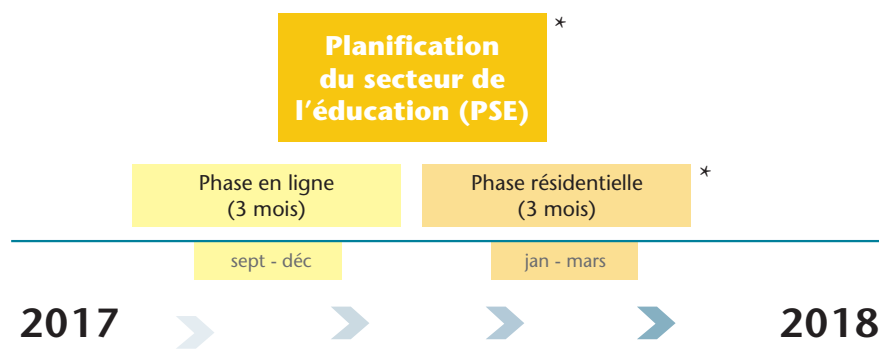
Planification du secteur de l'éducation

25 septembre 2017 - 31 mars 2018

(Date limite d'inscription: 31 décembre 2016)



Conditions à remplir



* Sous réserve de modifications

Pour soumettre votre candidature, rendez-vous sur le site web de l'IIPE (www.iipe.unesco.org), où sont précisés les documents à fournir, notamment les lettres de recommandation et la lettre de motivation.

Conditions à remplir

- ❖ avoir entre 30 et 48 ans ;
- ❖ avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle au sein d'une administration centrale ou régionale, dans des domaines liés à la planification et à la gestion de l'éducation ;
- ❖ être titulaire au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, de préférence dans un domaine en rapport avec l'éducation, l'économie ou les statistiques ;
- ❖ avoir une parfaite maîtrise (lire, écrire et parler couramment) soit de l'anglais, soit du français ;
- ❖ avoir une bonne connaissance des logiciels Word et Excel.

À qualifications égales, la priorité sera donnée aux candidates de sexe féminin. Une attention particulière sera également accordée aux candidatures émanant des pays les moins avancés.

Soumission des candidatures et sélection des candidats

Tous les candidats doivent soumettre leur candidature en ligne ; les candidats des ministères et autres administrations publiques doivent, en outre, soumettre par courriel une lettre d'appui de leur ministère ou de la Commission nationale pour l'UNESCO. Les candidats d'organisations non gouvernementales et d'organismes donateurs fournissent simplement une lettre d'appui de leur employeur.

Les candidats admis ne seront autorisés à suivre le programme que lorsque l'IIPE aura reçu les fonds relatifs aux frais de participation et après que leur dossier médical aura été validé par le Service médical de l'UNESCO.

Les frais de participation sont à la charge des participants.

Planification du secteur de l'éducation

25 septembre 2017 - 31 mars 2018

Informations financières



Aide financière et bourses

N'étant pas un organisme de financement, l'IIPE ne peut apporter d'aide financière. Les candidats sont invités à adresser leurs demandes de bourse aux organismes compétents (leur employeur, ministères, organisations internationales ou ONG). Ces bourses sont généralement octroyées au titre des programmes de perfectionnement des ressources humaines ou de renforcement des capacités institutionnelles, financés par le gouvernement, les programmes de coopération internationale ou directement par des partenaires internationaux tels que les banques de développement, des agences bilatérales ou des fonds et programmes des Nations Unies.

Les États membres de l'UNESCO peuvent soumettre une demande de financement du Programme de participation via leur Commission nationale auprès de l'UNESCO. La procédure et le calendrier pour soumettre une demande de financement est disponible sur le site web de l'UNESCO.

Logement

L'IIPE ne possède pas de logements pour les participants. Si les candidats admis en font la demande, il peut les aider dans leurs démarches pour trouver un logement.

Note: Le coût total de la participation à la session 2017/2018 du PSE s'élève à 15 600 €, auxquels il faudra ajouter les frais de voyage.

Les fonds doivent être déposés sur le compte de l'IIPE au moins un mois avant le début du cours (25 août).

** Les fonds peuvent être gérés soit par le participant, soit par l'IIPE.

1. Somme qui couvre les frais d'interprétation, de matériels de formation, et leur reproduction, ainsi que de mise en œuvre du cours. Les visites de terrain comprennent une visite d'étude qui comprend des visites d'école en France.

* Sous réserve de modifications

Informations financières*

Le prix est de **8 000 €** pour le PSE. Ce montant comprend :

I. Coût du Programme ¹	Euros
Le coût du programme, matériel didactique inclus	6 000
Visites d'études	1 500
Frais administratifs	500
Coût total du Programme	8 000

Il sera nécessaire pour chaque participant d'avoir un **ordinateur portable et les logiciels (coût total estimé 1 000 €)**.

À ce montant, il convient d'ajouter le prix du **billet d'avion aller-retour et les frais de séjour à Paris**, à savoir :

II. Frais du séjour à Paris	Euros
Visite médicale pour l'obtention du titre de séjour français	60
Assurance maladie et responsabilité civile	240
Tickets repas	600
Affranchissements pour l'envoi des publications	100
Allocation de subsistance mensuelle ** recommandée (1 600 € par mois)	4 800
Frais de réservation de logement **	800
Coût total du séjour	6 600

III. Dépenses totales	Euros
Coût du Programme	8 000
Ordinateur portable et logiciels	1 000
Frais du séjour à Paris	6 600
Total général	15 600